



DELIBERATION N°08-12
3^{ème} nuit des Sanpula

Séance du 01/02/12 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 19/01/12

L'an deux mil douze, le mercredi premier février à seize heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 08 votants : 09 Abst : 01

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Les conseillers : David JEAN-JACQUES - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint (procuration à Félix TIOUKA) ; Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - Laëtitia TIOUKA - Loïck PAUL

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Fort du succès de la dernière rencontre, il convient dès maintenant d'acter l'édition de cette année. Le concept ne devrait pas changer, avec des chanteurs ou groupes qui seront invités à se produire, partageant leur large répertoire dans un esprit de fraternité culturelle ouverte. Des danseurs et danseuses pourront se joindre aux groupes. Chaque groupe se produira en alternance autour d'une programmation qui respectera le déroulement habituel. Le coût prévisionnel est de 10 000 € avec un plan de financement de la façon suivante :

	LEADER	MAY	TOTAL
3 ^{ème} nuit des Sanpula	8 000 € (80 %)	2 000 € (20 %)	10 000 €

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,
Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Décide la réalisation de la 3^{ème} nuit des Sanpula 2012

Arrête le coût de l'opération à 10 000 €

Adopte le plan de financement prévisionnel tel qu'établit ci-dessus.

Sollicite l'aide financière du partenaire comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

